

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

NRJ GROUP

Société anonyme au capital de 830.860,30 €
Siège social : 22, rue Boileau 75016 PARIS
332 036 128 RCS PARIS

I. Les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ainsi que la proposition d'affectation du résultat, inclus dans le document de référence intégrant le rapport financier annuel prévu par l'article L. 451-1-2 du Code Monétaire et Financier (déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 16 avril 2010 et disponible sur le site de la société www.nrjgroup.fr), ont été approuvés sans modification par l'assemblée générale mixte du 20 mai 2010.

II. Attestations des commissaires aux comptes (Extraits des rapports)

1. Comptes annuels

Opinion sur les comptes annuels

« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. »

Justification des appréciations

« Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte toujours incertain qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité, comme indiqué dans la note 4.3 de l'annexe. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les immobilisations financières figurant à l'actif du bilan sont valorisées conformément à la méthode indiquée dans le paragraphe « Immobilisations financières » de la note 4.3 relative aux principes, règles et méthodes comptables. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, et à revoir les évaluations réalisées par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. »

2. Comptes consolidés

Opinion sur les comptes consolidés

« Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 6.3.2.1 de l'annexe aux états financiers consolidés, qui décrit l'incidence de l'application, à compter du 1^{er} janvier 2009, des nouvelles normes et interprétations comptables, notamment la norme IFRS 8 – Secteurs opérationnels. »

Justification des appréciations

« Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers consolidés au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte toujours incertain qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité, comme indiqué dans la note 6.4.3. des notes annexes. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède, lors de chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des actifs à durée de vie indéfinie selon les modalités décrites dans la note 6.5.7 des notes annexes aux états financiers consolidés intitulée « Dépréciation des actifs incorporels et corporels et des participations dans les sociétés associées ». Sur ces bases, certains goodwill des secteurs Télévision et Activités internationales ont été dépréciés à hauteur de 8,2 millions d'euros au cours de l'exercice. Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ce test de dépréciation ainsi que les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 6.5.7 et 6.8.1 relative aux goodwill donnent une information appropriée. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. »

Neuilly sur Seine, le 14 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes :

Deloitte & Associés
Bertrand BOISSELIER

PricewaterhouseCoopers Audit
Laurent DANIEL

1003689